

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE FONDS COVID-RÉSISTANCE POUR LES ENTREPRISES

Afin de proposer des solutions complémentaires aux mesures d'urgence mises en place par l'Etat pour soutenir les entreprises en difficulté, un fonds régional Covid-Résistance a été créé. Il vise à répondre de manière urgente aux difficultés immédiates rencontrées par les plus petites entreprises, les indépendants et les associations dont les besoins en trésorerie ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux.

Un fonds ancré dans les territoires

Le fonds Covid-Résistance est financé par La Région Bretagne, la Banque des Territoires, les quatre départements et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale bretons. Il représente 27,2 millions d'euros.

A raison de 2 euros par habitant, la Banque des Territoires, la Région Bretagne et les départements y abondent à hauteur de 20 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les aides apportées par les intercommunalités. Vitré Communauté participera financièrement à ce dispositif à hauteur de 165 462 €, ce qui permettra de disposer d'une enveloppe totale de 661 848 € dédiée aux entreprises du territoire, grâce la mutualisation de ce fonds à l'échelle régionale.

Objectifs et conditions d'accès

Il s'agit de répondre à des besoins de trésorerie. Plus précisément, ce fonds de résistance s'adresse aux acteurs économiques aux caractéristiques suivantes :

- Entreprises et associations marchandes de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 M €
- Associations non marchandes et groupements d'employeurs associatifs dont l'effectif compte entre 1 et 20 salariés, avec moins de 500 000 € de réserve associative.

Ce fonds de résistance prendra la forme d'avances remboursables d'un montant maximum de 10 000€ et d'une durée de 36 mois, dont 18 de différé de remboursement, sans intérêts ni garantie.

Pour connaître les conditions précises d'éligibilité et déposer une demande, une page dédiée sera mise en ligne à compter du 15 mai sur le site internet de BPI France.

Accompagnement sur Vitré Communauté

Sous la vice-présidence de Teddy Régnier, le service Développement économique et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat) se tiennent à disposition des entrepreneurs pour toute question relative au montage du dossier.

Contact : economie@vitrecommunaute.org - 02 99 74 52 61

Pour plus d'informations sur l'ensemble des aides aux entreprises un dossier est consultable en actualité du site www.effet-vitre/bzh

